

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 décembre 2013

ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - (N° 1380)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL211

présenté par
M. Denaja, rapporteur

ARTICLE 6 QUATER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence d'un amendement rédactionnel. Les articles 6 ter et 6 quater modifiant le même alinéa de l'article L. 2323-57 du code du travail, il est proposé de les fusionner en un seul article.